

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DDCT 57** Subvention (40.000 euros) à l'Association de soutien à la Fondation des femmes.

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à une association ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'Association de soutien à la Fondation des femmes (187232) pour la Cité Audacieuse (2020\_02097). Mme la Maire est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 40 000 €, est imputée au chapitre 933, destination 34100010, au titre de l'Égalité femmes-hommes, du budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**